

2018-2019



FÉDÉRATION RÉGIONALE DES CHASSEURS DE NOUVELLE-AQUITAINE

Enquête prélèvements

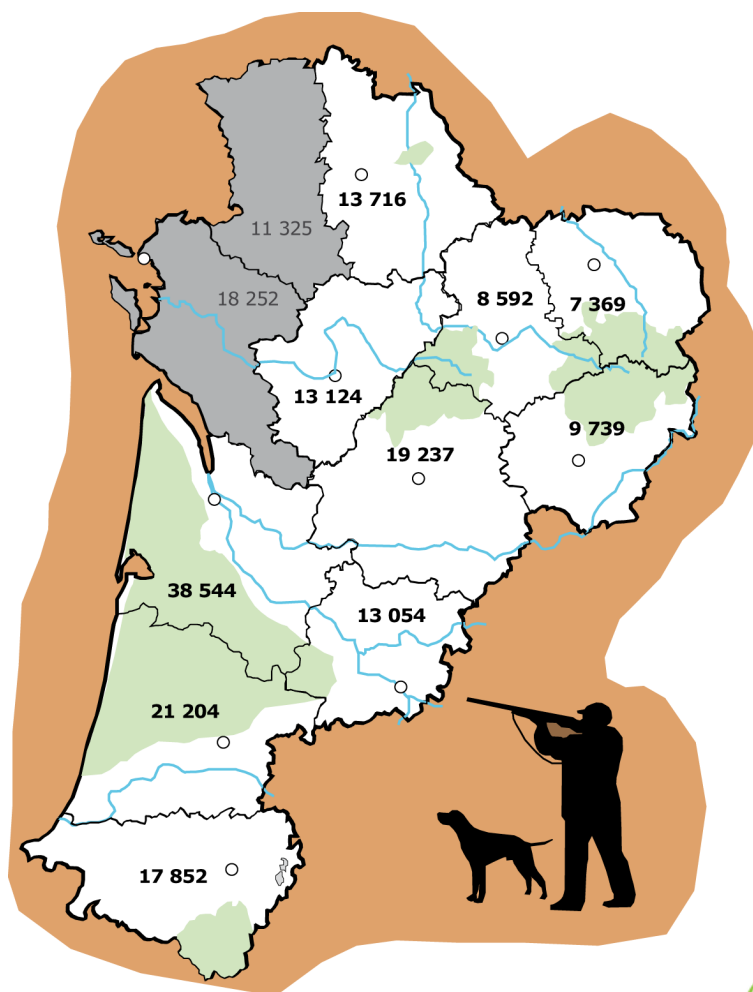
Une enquête auprès de 13 500 chasseurs

Pour la deuxième année consécutive, une enquête a été menée sur 10 départements de Nouvelle-Aquitaine afin de connaître le prélèvement réalisé par les chasseurs sur 19 espèces gibier.



Sur les 13 500 envois, 1304 chasseurs ont répondu à l'enquête « prélèvements ».

La fiche était en tout point identique à celle utilisée l'an dernier. Elle a été envoyée par courrier postal en début de saison cynégétique.



Valérie Cohou
Philippe Mourguiart

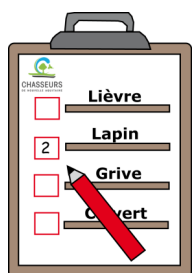


CHASSEURS
DE NOUVELLE AQUITAINE

Sommaire :

• De moins en moins de volontaires - Une saison de tous les records	
• Les résultats par département	2-3
• Charente - Corrèze - Creuse - Dordogne	4-5
• Gironde - Landes - Lot-et-Garonne - Pyrénées-Atlantiques	6-7
• Vienne - Haute-Vienne - Focus sur le pigeon ramier	8-9
• Focus sur le sanglier - Focus sur la bécasse des bois	10-11
• Les résultats des deux derniers départements	12
• Charente-Maritime - Deux-Sèvres	13
• Bilan de l'enquête 2018-2019	14

De moins en moins de volontaires



Sur les 192 000 chasseurs néo-aquitains, 13 500 ont reçu une enquête relative à leurs prélèvements réalisés à tir. Les 19 espèces gibier sondées font partie des préférées des chasseurs de la région. Les différentes catégories (grand gibier, migrateurs, petit gibier de plaine, espèces susceptibles d'occasionner des dégâts et oiseaux d'eau) sont toutes prises en compte.

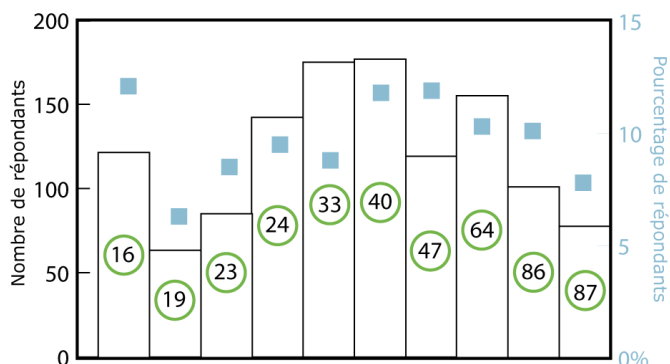
Les chasseurs sont de moins en moins nombreux

➤ Deux termes spécifiques sont utilisés dans le présent document :

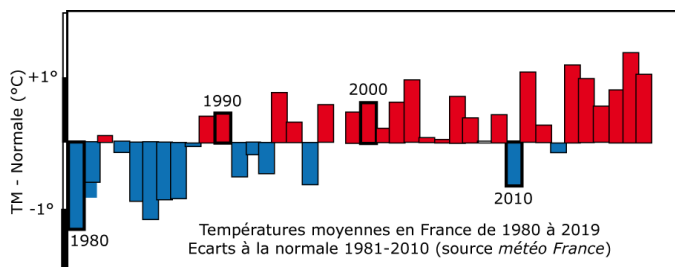
- **chasseur répondant** : chasseur ayant répondu à cette enquête
- **chasseur prélevant** : chasseur ayant prélevé au moins une pièce de gibier de l'espèce considérée au cours de la saison cynégétique

à répondre à notre enquête annuelle. En quelques années, nous sommes passés d'environ 40 % de répondants à seulement 10 %. Ce phénomène est très souvent décrit dans la littérature et semble inhérent à ce type de sondage récurrent.

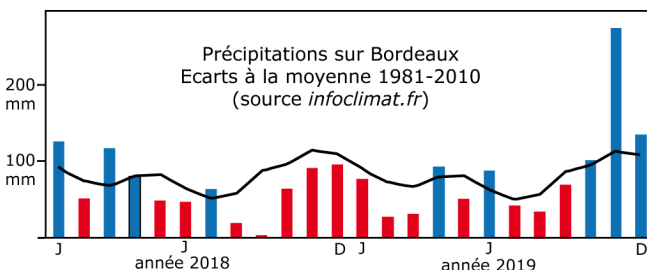
On notera la disparité du nombre de réponses obtenues dans les 10 départements, la Charente occupant la première place, la Corrèze la dernière.



Une saison de tous les records



Températures : 2018 a été l'année la plus chaude depuis le début du xx^e siècle et 2019 se place à la troisième place. Le printemps 2018 a cependant connu des situations très fluctuantes, l'hiver jouant sporadiquement des prolongations. La chaleur a favorisé les épisodes orageux, souvent accompagnés de pluies diluviennes et de grêle.

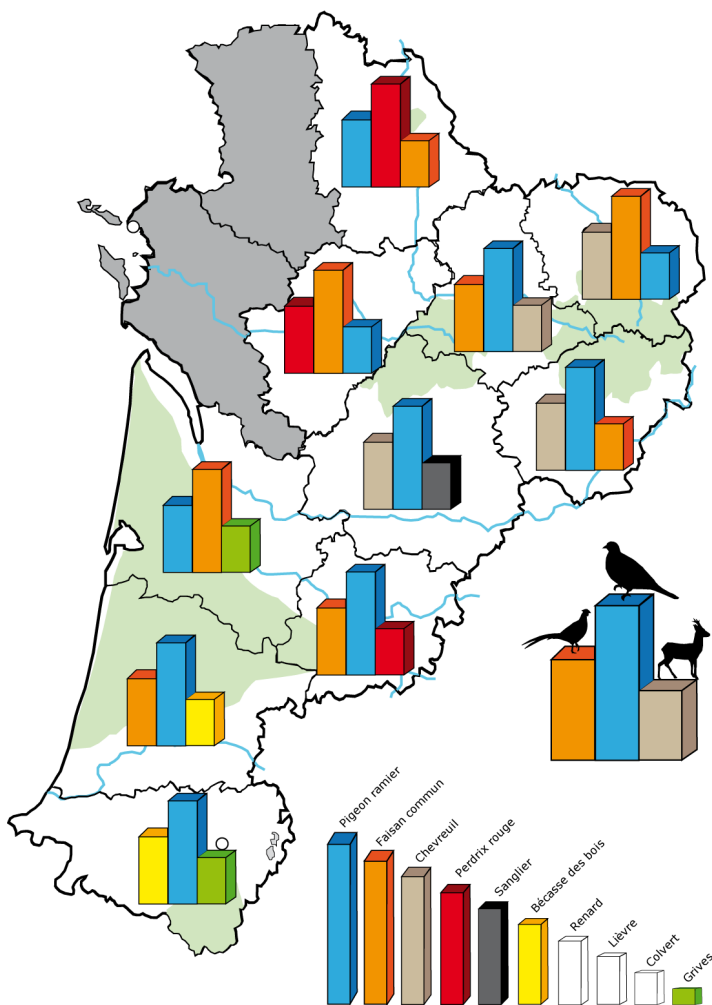


Précipitations : En 2018-2019, le cumul de précipitations a été déficitaire de près de 20 % en moyenne sur la France. Quasiment tous les mois de l'année 2018 ont connu des cumuls de pluie inférieurs à la normale. Des conditions météorologiques hors normes, qui n'ont cependant pas freiné les ardeurs des palombes ...

➤ La migration postnuptiale des pigeons ramiers a été exceptionnelle au niveau des cols pyrénéens. Pas moins de 2 557 000 individus sont allés passer l'hiver en péninsule Ibérique. Cela n'a pas empêché un nombre important d'oiseaux de rester dans le grand Sud-Ouest. Ainsi, les comptages réalisés en décembre ont permis d'estimer les populations à plus de deux millions d'individus. En janvier, les oiseaux s'étaient éparpillés en particulier en Limousin avec un chiffre record de 140 000 spécimens (cf. www.gifs-france.fr). En revanche, les événements pluvio-orageux du printemps ont été préjudiciables au petit gibier de plaine, comme la perdrix rouge.

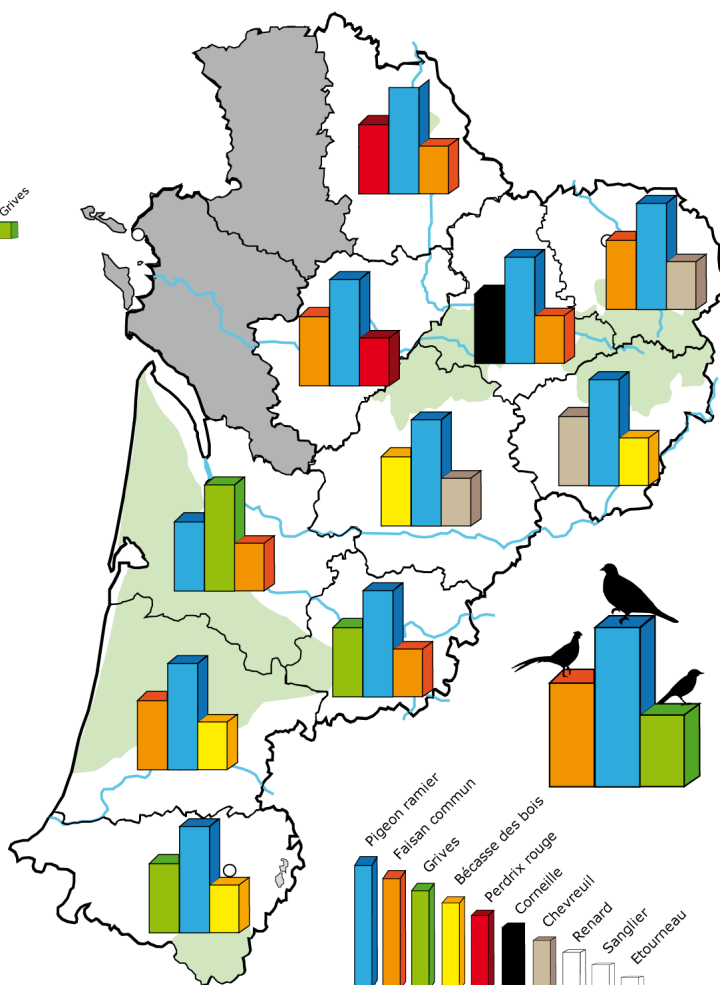
Les résultats par département

Gibiers les plus chassés



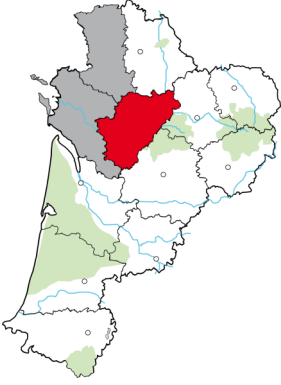
Incontestablement, au niveau régional, le pigeon ramier ou palombe dans le Sud-Ouest est l'espèce la plus régulièrement recherchée. Elle est suivie par le faisan et le chevreuil. L'analyse département par département fait toutefois ressortir de grandes différences. Le faisan arrive en tête dans trois départements : Creuse, Charente et Gironde. La perdrix rouge est un gibier très prisé dans trois départements également, arrivant même en tête en Vienne. Gironde, Landes et Pyrénées-Atlantiques sont des départements où la chasse des migrateurs terrestres (palombe, bécasse des bois et/ou grives) est incontournable. A noter également, le poids de la chasse « au gros » dans les départements du centre-est : Creuse, Haute-Vienne, Corrèze et, bien sûr, Dordogne.

Gibiers les plus prélevés



L'espèce la plus prélevée (en nombre de pièces s'entend) est là encore le pigeon ramier, et de manière écrasante puisque seul le département de la Gironde voit les grives lui passer devant. Le faisan suit, quoique de très loin, puis les grives. Ces dernières occupent la troisième place du podium en raison de l'engouement pour leur chasse dans les quatre départements du sud-ouest de la région. On retrouve ici une même configuration que pour les gibiers les plus chassés. Faisan et perdrix rouge sont tout particulièrement appréciés des chasseurs charentais et viennois, une caractéristique de ces deux départements. Un même attrait pour le grand gibier de la part des chasseurs creusois, corrèziens et périgourdiens est à souligner. La bécasse des bois est également importante pour beaucoup de nemrods de notre région.

Charente

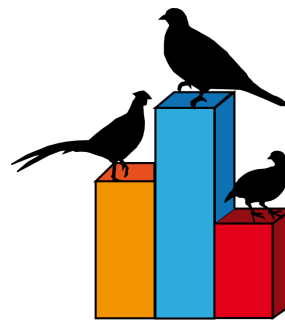
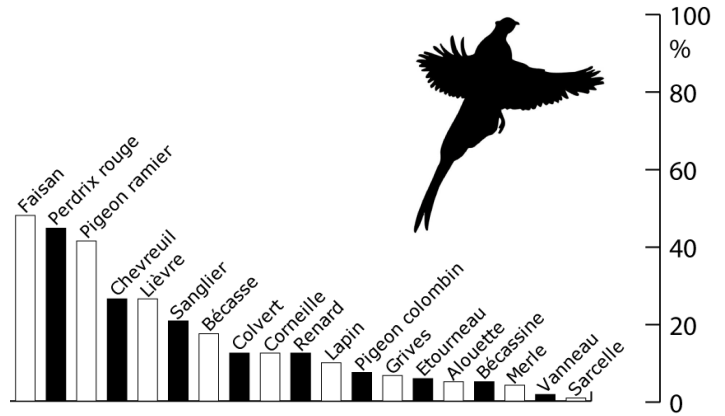


Plus de quarante pour cent des chasseurs charentais ont prélevé faisan, perdrix ou pigeon ramier, les trois espèces du trio de tête. En termes de tableau, ce dernier arrive cependant largement en première position avec près du double de faisans et du quadruple de perdrix rouges.

Loin de s'intéresser uniquement au gibier à plume, le pratiquant local se passionne de plus en plus pour la chasse au chien courant des chevreuils, lièvres et autres sangliers. Ces trois gibiers occupent les places suivantes et concernent plus du quart des chasseurs.



Sans surprise, le gibier d'eau, à l'exception du canard colvert, une espèce ubiquiste et opportuniste, ne suscite pas beaucoup d'intérêt.



➤ Le prélèvement moyen par chasseur charentais est de :

7,5 faisans
4,6 perdrix
2,0 lièvres

Corrèze



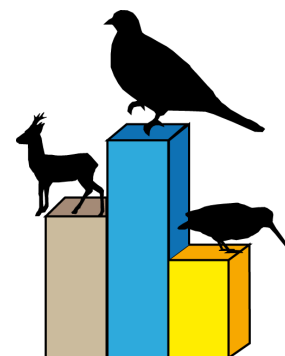
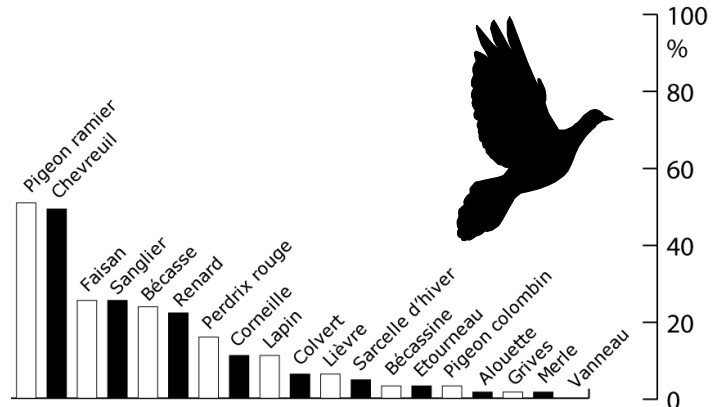
Un peu plus d'un chasseur corrézien sur deux est attiré par l'oiseau bleu. Presque autant prélèvent au moins un chevreuil dans la saison. Ceux-là même chassent aussi le sanglier et le renard.

La chasse au chien d'arrêt du faisan et de la bécasse sont également des modes de chasse prisés.

Quant au tableau en termes de pièces de gibier, le podium est constitué par le pigeon ramier, le chevreuil et la bécasse des bois. Cette dernière se trouve seulement en cinquième position des espèces les plus recherchées.



La Corrèze est donc un département où cet oiseau séjourne volontiers, lors de haltes migratoires ou bien pour passer l'hiver.



➤ Le prélèvement moyen par chasseur corrézien est de :

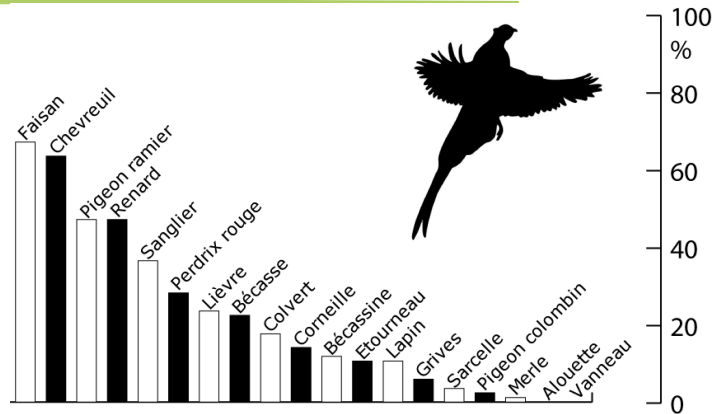
2,7 chevreuils
2,5 sangliers
3,4 renards

Creuse



Le chasseur creusois est un adepte de la chasse du faisan au chien d'arrêt puisque près de 70 % d'entre eux en ont prélevé au moins un. La chasse du chevreuil arrive en second avec près de 64 % des chasseurs répondants. Pigeon ramier et renard suivent, intéressant la moitié des chasseurs. De manière générale, le creusois voue une véritable passion pour la chasse au chien courant, si l'on se fie au nombre de chasseurs ayant prélevé au moins un individu parmi les espèces suivantes : chevreuil, renard, sanglier et lièvre. Ne manque finalement que le lapin, le cerf élaphe ne faisant pas partie des gibiers concernés par l'enquête.

Côté tableau, le pigeon ramier passe en tête ; puis viennent faisan et chevreuil.



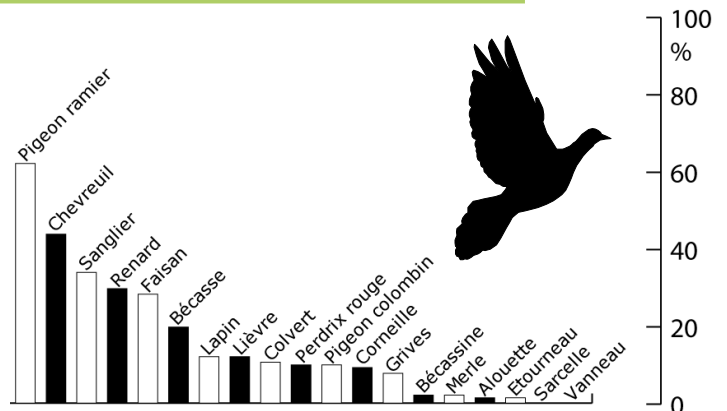
➤ Le prélèvement moyen par chasseur creusois est de :
3,0 chevreuils
4,6 renards
3,9 sangliers

Dordogne



Le chasseur périgourdin est un passionné de chasse au chien courant, ses territoires accueillant quasiment toutes les espèces présentes en France métropolitaine. Rien d'étonnant donc à trouver en bonne position chevreuil, sanglier, renard, lapin et autre lièvre. Tous ces gibiers sont cependant devancés par la palombe, une espèce qui s'est particulièrement bien adaptée aux biotopes de ce département situé qui plus est sur l'axe de migration de l'oiseau en automne.

Côté tableaux de chasse, le pigeon ramier arrive très largement devant. De manière un peu surprenante, la bécasse des bois occupe la seconde marche du podium, presque à égalité avec le chevreuil. C'est dire l'engouement que suscite



la mordorée !

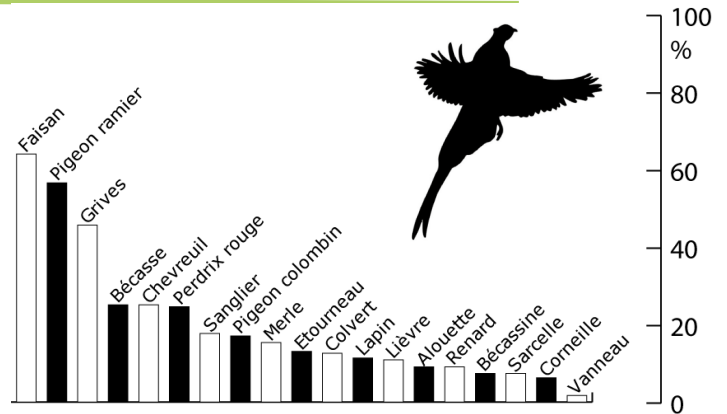


➤ Le prélèvement moyen par chasseur périgourdin est de :
2,8 chevreuils
2,6 sangliers
2,2 renards

Gironde



Dans ce département, les chasseurs aiment avant tout le gibier à plumes. Les trois espèces les plus chassées par le plus grand nombre de pratiquants sont : le faisan (64 %), la palombe (57 %) et les grives (46 %). Bécasse des bois et perdrix rouge suivent aux côtés du chevreuil avec environ le quart des chasseurs ayant prélevé au moins un individu.



Si l'on s'intéresse aux tableaux de chasse, le girondin se singularise nettement, en comparaison des autres chasseurs de la région, dans la mesure où les grives (draine, mauvis, musicienne et



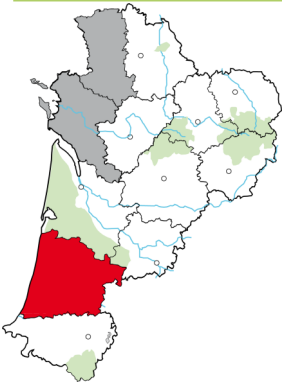
litorne confondues) occupent la première place du podium. Même la palombe, un gibier pourtant très prisé, ne les dépasse pas. Le faisan

complète ce podium de gibiers à plumes.

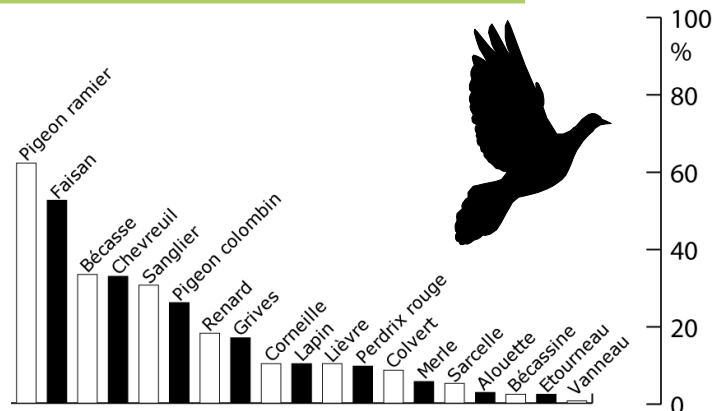


➤ Le prélèvement moyen par chasseur girondin est de :
9,6 faisans
19,5 grives
3,5 perdrix

Landes



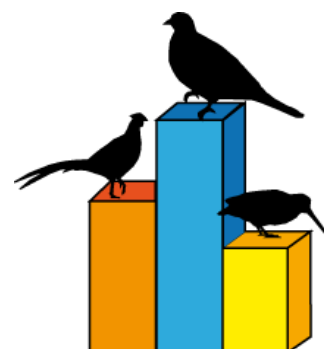
Depuis toujours, le Landais chasse la palombe et le rouquet (nom local du pigeon colombin). Rien d'étonnant donc à les voir en bonnes positions dans le classement des gibiers les plus recherchés. En deuxième et troisième positions, on trouve deux espèces chassées au chien d'arrêt : le faisan et la bécasse des bois. Suivent chevreuil et sanglier, deux espèces chassées très majoritairement en battues collectives aux chiens courants.



Si maintenant l'on s'intéresse aux tableaux, le podium des trois gibiers les plus prélevés est identique à celui des plus chassés : palombe, faisan et bécasse des bois. Un lien évident avec la situation géographique du département sur l'axe préfé-



rentiel de migration !



➤ Le prélèvement moyen par chasseur landais est de :
4,1 faisans
8,0 rouquets
9,0 grives

Lot-et-Garonne



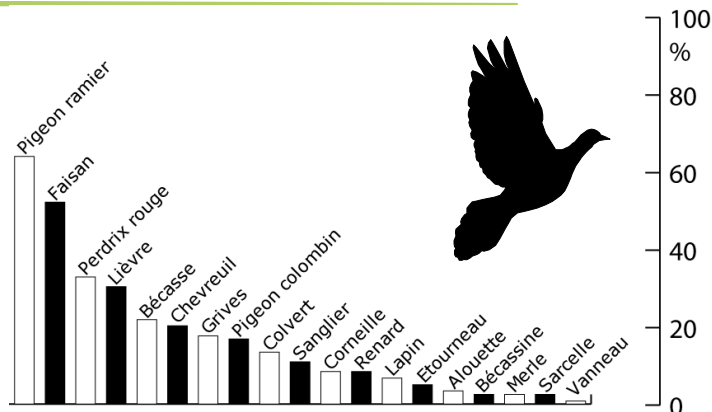
Le Lot-et-Garonne fait partie des départements où la palombe est reine, loin devant le faisan. La perdrix rouge arrive en troisième position, talonnée par le lièvre. Cela n'a toutefois rien d'étonnant car une grande partie du département est constituée d'une mosaïque de milieux favorables au petit gibier de plaine. *A contrario*, le territoire est peu boisé et donc moins accueillant pour le

grand gibier comme le chevreuil et le sanglier. Il en va de même de la bécasse des bois.

Rien d'étonnant à trouver palombe et grives aux deux premières places du podium le département étant sur le couloir migratoire automnal des oiseaux.



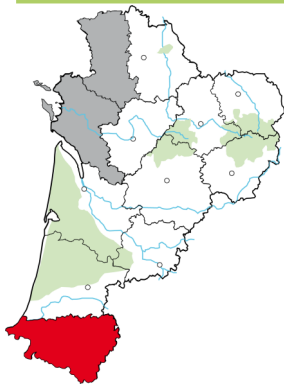
le fait suite, en toute logique, le faisan commun.



➤ Le prélèvement moyen par chasseur lot-et-garonnais est de :
3,8 faisans
3,2 perdrix
1,7 lièvre

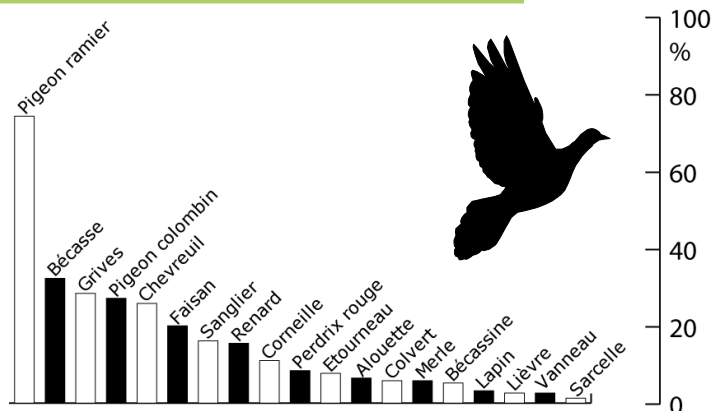


Pyrénées-Atlantiques



Le département des Pyrénées-Atlantiques se situe au bout de l'entonnoir de l'axe de migration automnale des oiseaux. Ces derniers s'y concentrent donc avant de passer la frontière pour continuer en péninsule Ibérique. Les quatre premières espèces les plus prisées sont donc des migrateurs, palombe bien évidemment en tête. Suivent bécasse des bois, grives et pigeon colombin. C'est aussi le département où le faisan est le moins bien classé. La chasse du chevreuil, du sanglier et du renard est certainement amenée à se développer prochainement

Le trio de tête des gibiers les plus prélevés est constitué de trois oiseaux migrateurs : palombe, grives et bécasse des bois. C'est dire l'importance de



la chasse dans les cols.

➤ Le prélèvement moyen par chasseur est de :
15,9 grives
6,4 rouquets
4,3 faisans



Vienne

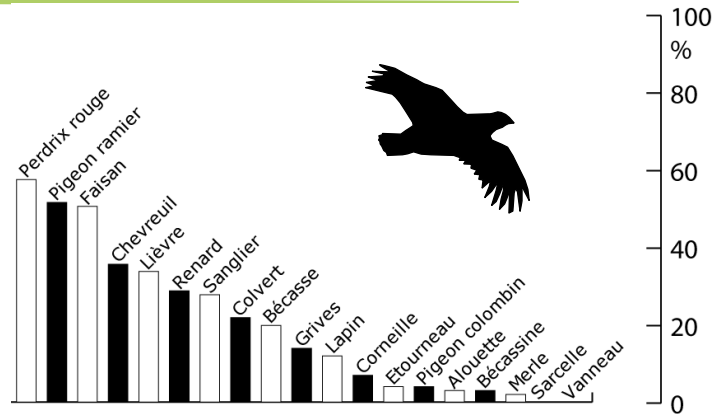


Près de 60 % des chasseurs de la Vienne ont prélevé au moins une perdrix rouge et plus de 50 % au moins un faisan. C'est dire l'engouement pour la chasse au chien d'arrêt. Les occasions de tirer un pigeon ramier étant nombreuses, 55 % des chasseurs ont mis au moins une pièce dans leur gibecière. Vient ensuite la chasse au chien courant avec le chevreuil, le lièvre,

le renard puis le sanglier. Un fait remarquable : canards colverts et bécasses des bois suscitent apparemment un même intérêt auprès des locaux.



Côté tableaux de chasse, le pigeon ramier surclasse la perdrix rouge. Il faut souligner le fait que les milieux de type bocager sont également favo-



rables aux colombidés. Le faisan suit ce duo de tête.



➤ Le prélèvement moyen par chasseur viennois est de :
5,8 perdrix
5,1 faisans
1,4 lièvre

Haute-Vienne

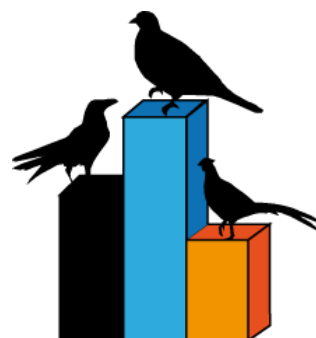
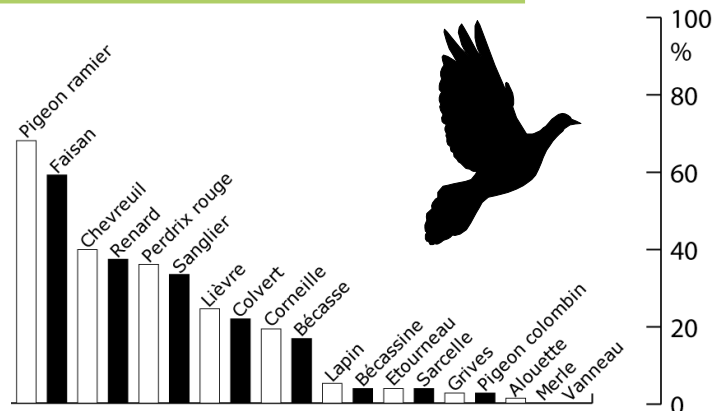


Le département a conservé bon nombre de haies et les pâturages y sont bien présents. Aussi, n'est-il pas singulier de trouver pigeon ramier et faisan nettement en tête des gibiers apparaissant les plus fréquemment dans les tableaux de chasse des Hauts-Viennois. La chasse aux chiens courants intéresse environ 40 % des pratiquants que ce soit pour le chevreuil, le renard, le sanglier et, à un degré moindre, le lièvre.

Le podium des gibiers les plus prélevés est constitué du pigeon ramier, distançant largement les suivants : la corneille noire puis le faisan commun. Il faut cependant prendre ces résultats avec précaution car le nombre de répondants à l'enquête est faible.



Le podium des gibiers les plus prélevés est constitué du pigeon ramier, distançant largement les suivants : la corneille noire puis le faisan commun. Il faut cependant prendre ces résultats avec précaution car le nombre de répondants à l'enquête est faible.



➤ Le prélèvement moyen par chasseur est de :
6,5 faisans
2,2 chevreuils
4,0 renards

Focus sur le Pigeon ramier

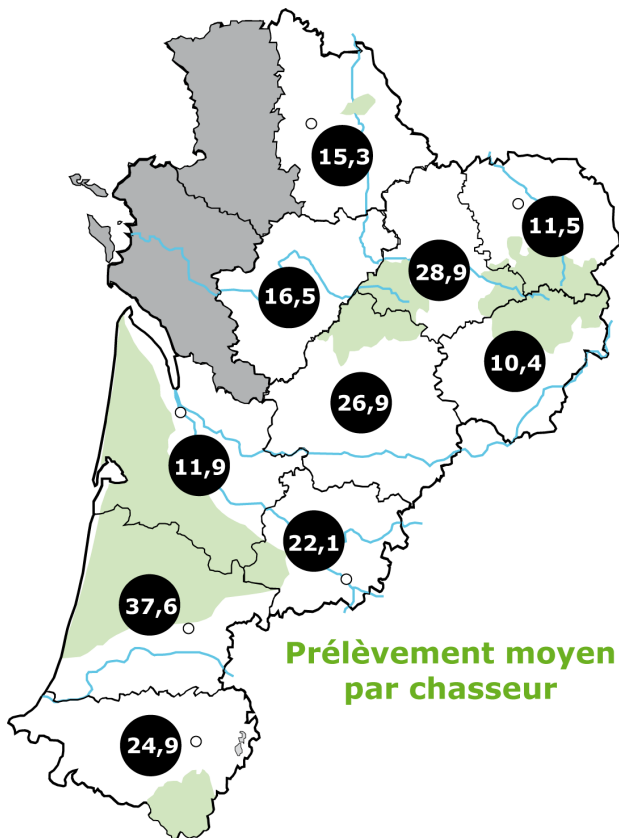
Une saison qui restera dans les annales

Sans surprise désormais, le pigeon ramier ou palombe est l'espèce la plus prélevée par le plus grand nombre de chasseurs, avec 57 % des chasseurs ayant répondu à l'enquête.

Les chasseurs des 10 départements de la région Nouvelle-Aquitaine auraient prélevé environ 1,6 million d'oiseaux. La carte jointe représente la moyenne des pigeons prélevés par chasseur ayant tué au moins un oiseau. On remarque aussitôt un axe nord-est / sud-ouest, de la Haute-

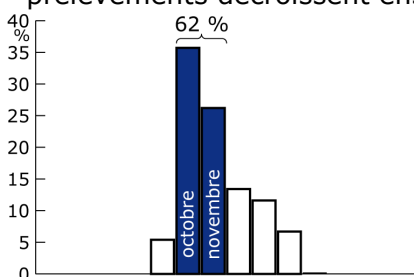


Des Pyrénées-Atlantiques (74 %) à la Charente (41 %), tous les départements sont désormais intéressés par la chasse de l'oiseau bleu.

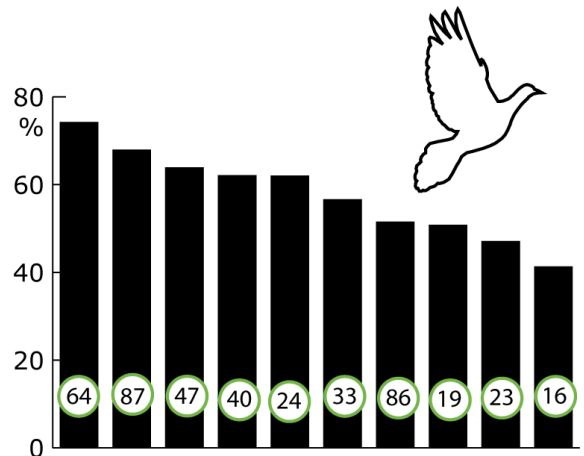


Vienne aux Pyrénées-Atlantiques, avec des tableaux moyens élevés. Cela correspond à l'axe principal emprunté par les oiseaux lors de leur migration automnale.

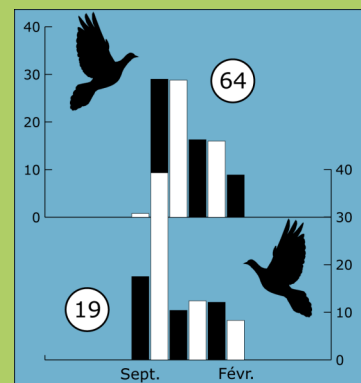
Le gros du prélèvement se fait fort logiquement durant les mois d'octobre et de novembre. Les prélèvements décroissent ensuite très nettement.



A noter que des tirs sont pratiqués hors période de chasse, suite à des plaintes d'agriculteurs.



➤ Le pigeon ramier est de plus en plus chassé à l'ouverture en raison de l'explosion des populations sédentaires. C'est notamment le cas des départements 16, 19 et 86, contrairement au 64.

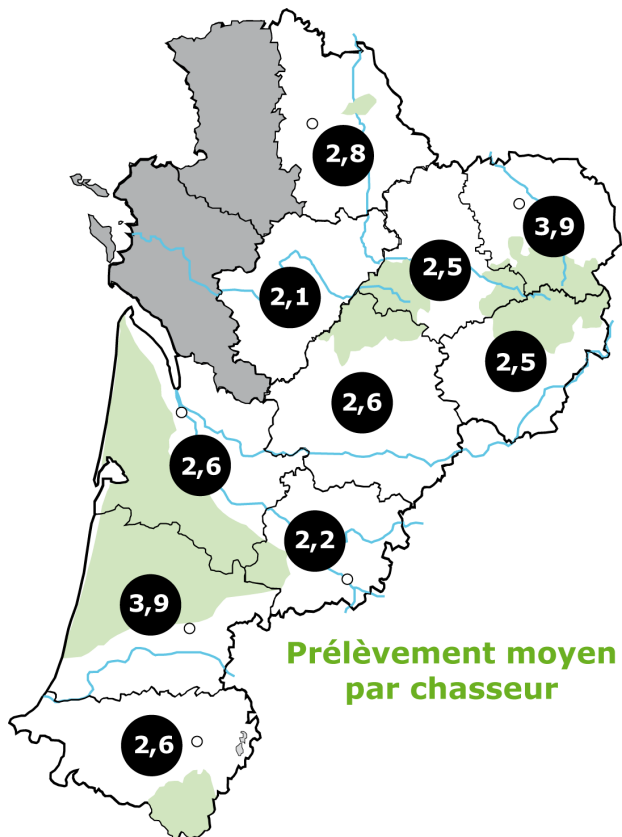


Focus sur le Sanglier

Toujours plus !

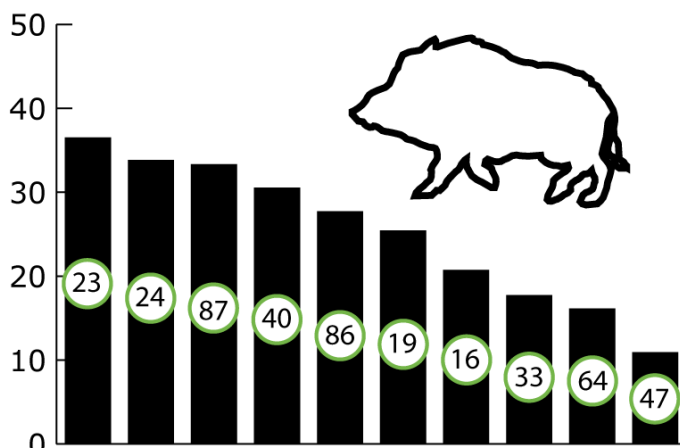
Le sanglier poursuit sa progression en Nouvelle-Aquitaine, à l'image de ce qui est observé ailleurs en France et partout où il est présent dans le monde.

Les chasseurs néo-aquitains en tuent de plus en

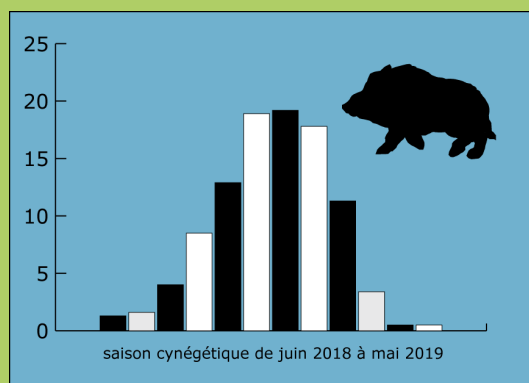


plus, y consacrant de plus en plus de sorties. La chasse à l'approche ou à l'affût, quoiqu'en expansion, reste très minoritaire en comparaison des chasses collectives en battue. La carte jointe renseigne sur le nombre moyen de sangliers pris par chasseur prélevant. On remarque une relative homogénéité entre départements, Creuse et Landes sortant toutefois du lot.

Quant à la proportion de chasseurs intéressés par l'animal, trois départements voient au moins 30 % de leurs adhérents en ayant mis au moins un à leur tableau. A l'opposé, le Lot-et-Garonne dépasse à peine les 10 % de chasseurs. Ces chiffres sont cependant des minima car les chasseurs ayant participé à des battues ou ayant traqué la bête noire individuellement et étant rentrés bredouilles de leurs sorties sont certainement relativement nombreux. Combien sont-ils exactement ? Seule l'analyse des carnets de battue permettrait de répondre à cette question.



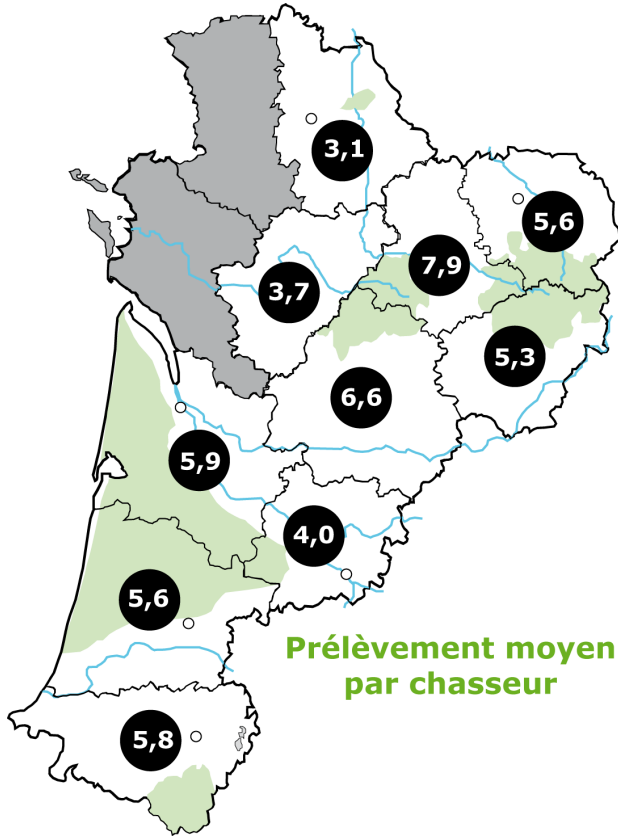
➤ Le sanglier se chasse désormais quasiment toute l'année, des tirs de destruction pouvant être ordonnés par les préfets hors période d'ouverture générale. Depuis cette année, la chasse durant le mois de mars est désormais possible (décret du 29/01/2020). Le gros des prélèvements se réalise malgré tout de novembre à janvier.



Focus sur la Bécasse des bois

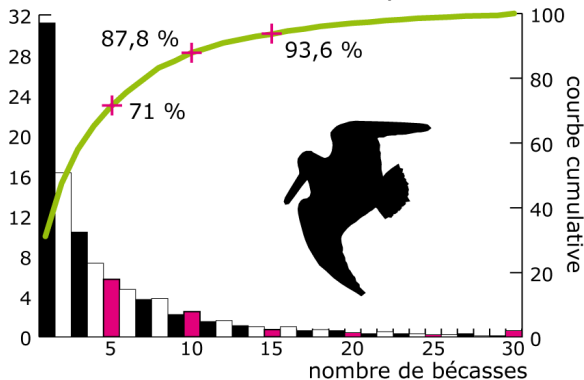
Toujours autant convoitée !

La bécasse des bois fascine toujours ! Elle occupe la quatrième place des gibiers les plus prélevés. La saison a été tout à fait correcte en termes de prélèvements. La moyenne pour le chasseur prélevant des dix départements concernés par l'en-



quête est de 5,3 oiseaux. La Haute-Vienne se situe bien au-dessus de ce chiffre. Cela peut simplement être la résultante du faible nombre de chasseurs répondants. Trois départements se positionnent clairement en-dessous de la moyenne régionale : la Vienne, la Charente et le Lot-et-Garonne, comme l'année dernière.

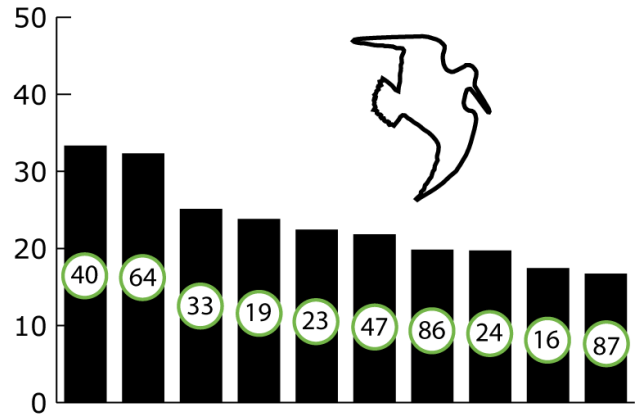
Dans le détail, les chasseurs ayant mis un seul



oiseau dans leur carnet sont les plus nombreux,

un peu plus de 30 % des prélevants. 71 % ont prélevé cinq matornées ou moins et près de 88 % pas plus de dix.

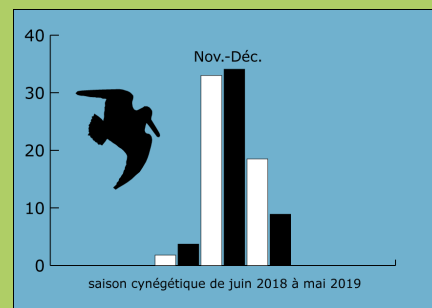
Les départements comptant le plus de pratiquants sont ceux situés sur l'axe principal de mi-



gration des oiselles, et en premier lieu les Landes et les Pyrénées-Atlantiques. A noter la place de dernier occupée par la Haute-Vienne !



➤ Le gros des prélèvements a lieu en fin d'automne et en hiver, des passages qui se font plus tardivement qu'autrefois si l'on en croit les récits des anciens bécassiers.



Les résultats des deux départements à part

Deux départements de la région ne réalisent pas l'enquête régionale décrite précédemment dans le but de connaître les prélèvements de leurs adhérents. Il s'agit des départements de la Charente-Maritime et des Deux-Sèvres.

La Charente-Maritime

La Fédération Départementale des Chasseurs délivre chaque année aux chasseurs un carnet de prélèvement. Ce document comporte la plus grande partie des espèces chassables en Charente-Maritime. Certaines espèces n'y figurent toutefois pas. C'est le cas :

- du grand gibier (cerf élaphe, chevreuil et sanglier notamment), dont les tableaux de chasse sont connus via les différents plans de chasse instaurés sur les territoires ;
- du lièvre d'Europe dont les prélèvements sont déclarés sur une carte départementale « lièvre » ;
- de la bécasse des bois sujette à un Prélèvement Maximal Autorisé national limité à 30 individus renseignés sur un carnet de prélèvement communiqué en fin de saison à la Fédération.

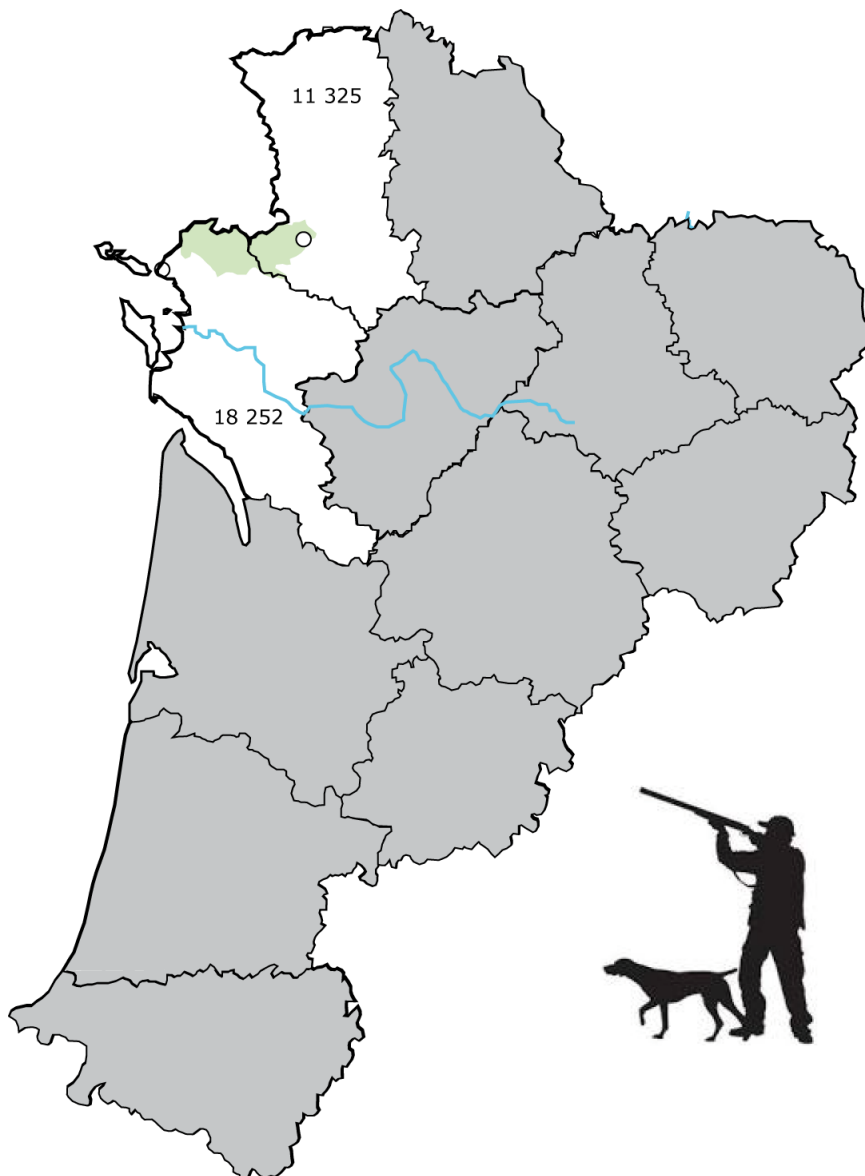
Chaque année, les services techniques de la Fédération sont chargés de collecter les carnets de prélèvement multi-espèces et d'en faire l'analyse. À noter que les pigeons ne sont pas différenciés dans l'enquête, pigeon ramier et pigeon colombin étant donc regroupés dans une seule entité.

Les Deux-Sèvres

La Fédération Départementale des Deux-Sèvres réalise depuis la campagne 2015/2016 une enquête annuelle visant à mesurer les prélèvements des espèces chassables. Pour ce faire, un échantillon représentatif de chasseurs deux-sévriens est tiré aléatoirement au sein de la population. En 2018/2019, sur les 1800 chasseurs enquêtés, 625 ont finalement répondu. Le pourcentage de chasseurs répondants est donc de 34,7 %.

Au total, 34 espèces gibier font partie de l'enquête. Ce nombre est à comparer avec celui de l'enquête régionale ne portant que sur 19 taxons. Des espèces comme le cerf élaphe ou bien le ragondin figurent dans le sondage deux-sévrien. À noter également que, contrairement à l'enquête régionale, les quatre espèces de grives (draine, litorne, mauvis et musicienne) sont différenciées. L'analyse des retours est faite chaque année par les services techniques de la Fédération épaulés par un administrateur ayant des compétences en analyse statistique.

Ces différences entre les stratégies adoptées ici ou là ne facilitent pas la comparaison entre les départements. Une tentative est cependant produite ci-après.



Charente-Maritime



La Charente-Maritime est un département où la chasse est très diverse. Cela tient à la grande variété de territoires présents. Vignobles, terres agricoles variées, réseau de haies, prairies humides et étangs d'eaux douce ou saumâtre sont disséminés un peu partout, sans bien sûr oublier la façade atlantique. On retrouve cette diversité au niveau des modes de chasse pratiqués : gibier d'eau, chien

d'arrêt sur faisans et perdrix, chien courant sur lièvre, ...

Côté tableaux de chasse, le faisans arrive en tête. Il précède les pigeons, pigeon ramier majoritairement. Viennent ensuite les perdrix, rouges et grises.



Il faut signaler la part prise par la chasse des grives, le département se trouvant sur un axe migratoire bien fréquenté. Ce point explique le prélèvement



moyen réalisé sur les pigeons.



➤ Le prélèvement moyen par chasseur est de :
3,0 pigeons
1,6 perdrix rouges
0,8 perdrix grises

Deux-Sèvres

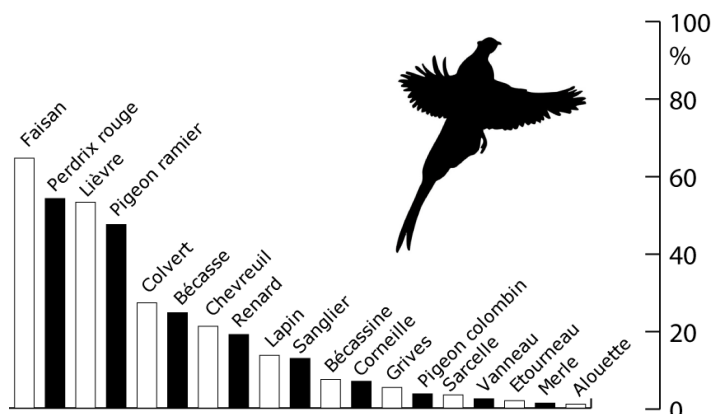


Le département est pour une grande partie à vocation agricole. Il a perdu au cours des dernières décennies bon nombre de haies, le remembrement étant passé par là. Il est ainsi logique de trouver faisans, perdrix et lièvre en tête des gibiers apparaissant les plus fréquemment dans les tableaux de chasse. Le pigeon ramier n'arrive qu'en quatrième position. La chasse du canard colvert et de la bécasse des bois est pratiquée par approximativement le quart des pratiquants.

Le podium des gibiers les plus prélevés est occupé cependant par le pigeon ramier. Il devance largement les suivants : le faisans commun et la perdrix rouge.



La perdrix grise arrive quasiment à égalité avec sa cousine. Le lièvre d'Europe suscite également un bel engouement, avec un prélèvement moyen de



1,1 pièce par chasseur deux-sévrien.



➤ Le prélèvement moyen par chasseur est de :
12,3 pigeons
5,4 faisans
4,3 perdrix rouges

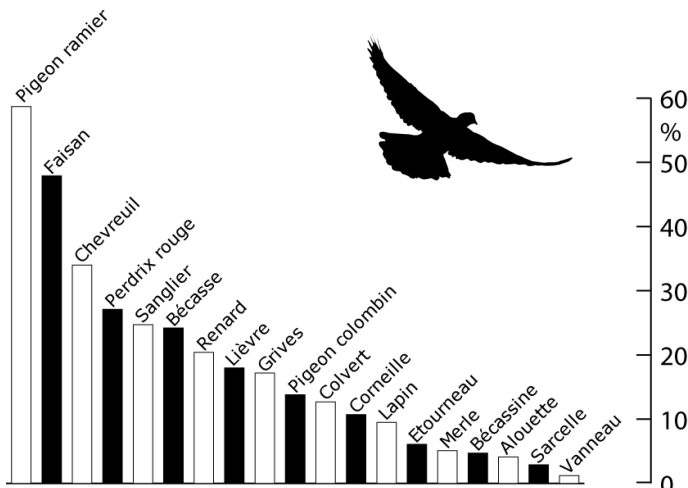
Bilan de l'enquête 2018-2019

La palombe définitivement !

Compte tenu du faible nombre de répondants, les résultats et conclusions de cette enquête doivent être considérées avec beaucoup de précaution.

Au niveau régional, sur les dix départements sondés, de nombreux enseignements peuvent toutefois être tirés.

Tout d'abord, le pigeon ramier est le gibier n° 1 de manière incontestable. L'écart se creuse même avec les autres espèces chassables. Le faisan reste un gibier apprécié par un très grand nombre de pratiquants, comme la perdrix rouge qui se maintient dans plusieurs départements. Elle a même progressé par rapport à l'enquête précédente, passant du septième rang au quatrième. La bécasse des bois se situe toujours en excellente position, la passion pour la chasse de cet oiseau demeurant intacte au fil des années.



Le poids de la chasse « aux gros » est de plus en plus prégnant. Plus d'un tiers des chasseurs a déclaré avoir prélevé au moins un chevreuil. Près d'un quart en a fait de même avec la bête noire et environ 20 % avec le renard et le lièvre. Seul le lapin se fait de plus en plus rare dans les carniers.

A noter que quelques nemrods se spécialisent sur la corneille noire ou l'étourneau sansonnet.

Les estimations des 10 départements sondés

Colombidés	1 600 000
Faisan	334 000
Grives	279 000
Bécasse	148 000
Perdrix	130 000
Corneille	125 000
Chevreuil	115 000
Renard	82 000
Sanglier	81 500



Étourneau	66 500
Colvert	64 000
Alouette	55 000
Lapin	48 000
Lièvre	35 500
Bécassine	35 000
Merle	20 000
Sarcelle d'hiver	17 000
Vanneau	3 000

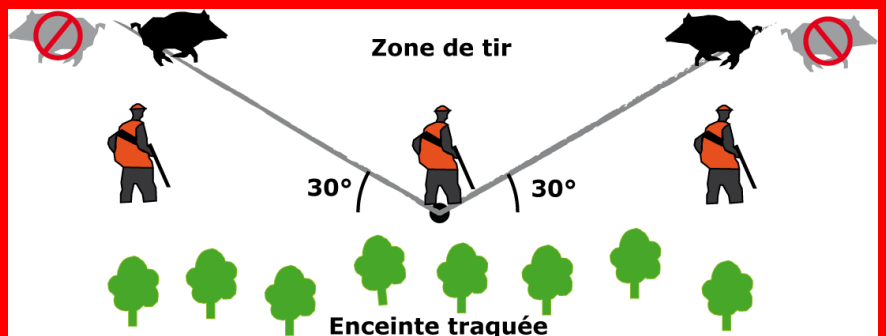


La collecte des données, leur analyse et la réalisation finale de ce document n'auraient pu se faire sans la participation des services techniques et administratifs des 12 fédérations départementales des chasseurs de Nouvelle-Aquitaine. Nous tenons à les remercier.

La sécurité avant tout !



Les bons gestes



➤ Crédits photographiques : tous les clichés sont de Dominique Gest (site internet : www.dgestim.fr)



Avec le soutien financier du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine

